



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Je complète ou actualise ma demande pour bénéficier des points de la cotation Territoriale de Boucle Nord de Seine

Si j'ai déjà une demande de logement social, je m'assure que je l'ai renouvelée afin de pouvoir bénéficier des points relatifs à l'ancienneté qui sont comptabilisés automatiquement		Situations pour lesquelles les justificatifs sont apportés par l'administration et les points associés sont comptabilisés automatiquement	
Demande de moins d'1 an	3	Reconnu prioritaire au titre du DALO	16
Demande de 1 à 2 ans	12	Ménage labellisé au titre du Plan Départemental	15
Demande de 2 à 3 ans	27	Personne victime de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	25
Demande de 3 à 4 ans	28	Personne engagée dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	25
Demande de 4 à 5 ans	29	Personne victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	25
Demande de 5 ans et plus	30	Ménage à reloger dans le cadre d'une opération publique	25

J'enregistre les justificatifs pour bénéficier des points au titre de la situation actuelle de mon logement

Mon logement actuel	Pièces justificatives	Points
Logé en appartement de coordination thérapeutique	Attestation d'hébergement ou de domiciliation	10
Logement indigne	Au moins une des pièces suivantes : arrêté d'interdiction d'habitation, arrêté de péril ou arrêté d'insalubrité, analyse plombémie, diagnostic plomb ou amiante, rapport d'un travailleur social, autre justificatif de situation	10
Logement non décent	Au moins une des pièces suivantes : rapport d'un travailleur social, autre justificatif de situation : attestation de la CAF ou MSA, jugement, rapport du Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (SCHS) ou de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)	5
Hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition	Au moins une des pièces suivantes : rapport d'un travailleur social, attestation d'hébergement ou de domiciliation, quittance de loyer	10
Logement sur-occupé avec au moins un mineur	Contrat de location ou Justificatif de propriété ET livret de famille ou acte d'état civil	3
Logement non décent avec au moins un mineur	Rapport d'un travailleur social ou autre justificatif de situation ET livret de famille ou acte d'état civil	3
En procédure d'expulsion sans relogement	Jugement d'expulsion	3
Dépourvu de logement et d'hébergement	Au moins une des pièces suivantes : rapport d'un travailleur social, attestation d'hébergement ou de domiciliation	3
Hébergé par des tiers		3
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Lettre de congé du propriétaire	15
Taux d'effort trop élevé (>40%) [Taux d'effort = (loyer+charges) / ressources]	Au moins une des pièces suivantes : fiche de paie, justificatif de ressources, attestation CAF ou MSA ET quittance ou autre justificatif de loyer à jour	10
Habite l'EPCI	Au moins une des pièces suivantes : contrat de location ou justificatif de propriété, attestation d'hébergement ou de domiciliation, reçu d'hôtel, rapport d'un travailleur social, quittance de loyer	10
Habite la commune		5

J'enregistre les justificatifs pour bénéficier des points au titre de **ma situation personnelle**

Ma situation personnelle	Pièces justificatives	Points
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	Au moins une des pièces suivantes : situation d'urgence attestée par une décision du juge ou un récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales, dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales	25
En situation de handicap, ou ayant à sa charge une personne en situation de handicap	Au moins une des pièces suivantes : carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente (MDPH...), justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	10
Ménage ayant de faibles ressources (1 ^{er} quartile)	Au moins une des pièces suivantes : fiche de paie des demandeurs et personnes à charge, justificatif de ressources, attestation CAF	3
Jeune de moins de 30 ans	Au moins une des pièces suivantes : carte d'identité du conjoint ou du co-demandeur, passeport du conjoint ou du co-demandeur, titre de séjour du conjoint ou du co-demandeur	15
Divorce ou séparation	Divorce : jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel Dissolution du PACS : mention de la dissolution dans l'acte de naissance En instance de divorce : ordonnance de non-conciliation ou, à défaut, copie de l'acte de saisine du juge ou, lorsque c'est un divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours	10
Ancien étudiant en résidence étudiante	Contrat de location	10
Personne âgée dans un logement inadapté à la perte de mobilité	Au moins une des pièces suivantes : carte d'identité ou passeport du conjoint ou co-demandeur, titre de séjour du conjoint ou co-demandeur, livret de famille ou acte d'état civil, carte d'identité ou passeport d'une personne à charge, titre de séjour d'une personne à charge ET justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	5

J'enregistre les justificatifs pour bénéficier des points au titre de **ma situation professionnelle**

Ma situation professionnelle	Pièces justificatives	Points
Ayant vécu une période de chômage de longue durée	Attestation de formation ou autre justificatif de situation	3
Travaille dans l'EPCI	Contrat de travail	15
Travaille dans la commune		10
Logement éloigné du lieu de travail	Au moins une des pièces suivantes : contrat de location ou justificatif de propriété, attestation d'hébergement ou de domiciliation ou reçu d'hôtel ET contrat de travail ou attestation de l'employeur actuel ou futur, justifiant de la localisation de l'emploi	10
Changement de lieu de travail		10
Ménage dont l'un des membres travaille pour la fonction publique territoriale	Arrêté de nomination	5

Je m'assure que mes justificatifs sont valides et conformes à ceux demandés

Dans quels cas, je peux perdre des points ?

1 - Le refus d'une proposition adaptée

Les pénalités sont appliquées à la note sans limite dans le temps.

1 ^{er} refus	-3 points
2 ^{me} refus	- 9 points
Par refus supplémentaire après le 2 ^{me} refus	-12 points

A condition d'apporter des justificatifs, les refus suivants peuvent être considérés comme justifiés par les commissions d'attribution et ne font donc pas l'objet de pénalité :

- Handicap/raison de santé non prise en compte dans l'instruction (besoin d'ascenseur...)
- Contraintes spécifiques liées à l'emploi (astreinte...)
- Changement de quartier pour raison de violence conjugale
- Logement en rez-de-chaussée
- Logement avec ascenseur souhaité

2 - Pièce justificative falsifiée

Tout dépôt de pièce falsifiée (fausse fiche de paie, pièce officielle modifiée, ...) fait l'objet d'une pénalité de 30 points pour tout type de demande. Attention, une fausse déclaration ou l'utilisation de pièces falsifiées peut faire l'objet de poursuites. En cas de pénalité pour falsification de pièces, il est possible de contester cette décision en adressant un courrier au bailleur